

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

Mail 2010-2011 - 20 – jeudi 3 février 2011

Le point sur les contrats aidés de l'Education nationale (EVS-AVS) en CUI

La FNEC-FO a contacté l'Inspection Académique pour savoir où en étaient les reconductions de contrats CUI pour le 1er janvier, relayant les inquiétudes et l'angoisse des personnels dans l'attente, dénonçant le fait que les réponses leur sont différentes en fonction des interlocuteurs :

Certains employés ont en effet déjà signé leur nouveau contrat et ont pu reprendre leur poste, d'autres attendent l'ordre de mission de reprendre leur poste. Une partie des ADD enfin, n'a toujours pas été contactée par leur circonscription. De même, de nombreux AVSi qui ont signé des contrats fin 2010 ne sont toujours pas en poste à ce jour, alors que leur contrat débutait au 1^{er} janvier 2011.

C'est une véritable partie de ping-pong qui se joue entre l'IA, les lycées employeurs, Pôle Emploi, le Conseil Général et la Direction du Travail !

Le pôle emploi des Chartreux peine à gérer l'ensemble des dossiers. De ce fait, les retards s'accumulent. Les personnels attendent pour pouvoir reprendre leur poste et sur le terrain, les directeurs, les enseignants, les parents et les enfants en pâtissent.

Pour les personnels relevant du RSA, c'est le Conseil général qui donne son accord pour le paiement, celui-ci étant lié à la signature d'une convention entre le Conseil Général et l'Etat.

L'Union Départementale FO est intervenue le 27 janvier, auprès du cabinet de Monsieur GUERINI, le priant d'intervenir rapidement pour débloquer cette situation et engager des avances financières pour que les personnels puissent régler leurs charges et ne pas précariser davantage leurs conditions de vie.

Dernière minute :

Nous apprenons aujourd'hui qu'une délibération du Conseil Général en date du 28 janvier a décidé le renouvellement de cette convention.

Elle a été transmise à Pôle emploi le 2 février.

Celui-ci a donc donné le « feu vert » aux lycées employeurs.

Païement des salariés :

Concernant le lycée St Exupéry, le mois de janvier avait anticipé et mis en règlement la paie du mois de janvier.

Concernant le lycée Vauvenargues, le salaire de janvier sera bien payé avec la salaire de février.

Bien évidemment **c'est inacceptable pour des salariés** déjà en situation difficile, à qui on a dit de ne pas s'inscrire au Assedic car leur contrat était renouvelé au 1^{er} janvier et FO condamne cette situation !

Pour tout problème financier, pour obtenir des avances sur salaire, il convient de se rapprocher du lycée employeur.